



CONSEIL GÉNÉRAL DE SAINT-MAURICE

COMMISSION DE GESTION

RAPPORT RELATIF AU BUDGET 2021

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

Président : Dominique Robyr (PLR)

Rapporteur : Jan Schönbächler (AdG)

Membres : Barbara Arlettaz-Isoz (PLR), Guillaume Barman (PLR), François Bruchez (PDC), Damien Coutaz (PDC), Catherine Frossard (PDC), Gaël Rappaz (PDC), Lucien Steiner (PDC).

Suppléants : Mireille Brouchoud (PLR), Xavier Bruchez (PDC), Alain Duroux (PDC), Laetitia Lugon (PLR), Dominique Thiévent (AdG).

Remarque : Alain Duroux a remplacé Gaël Rappaz

1. PRÉAMBULE

Le budget 2021 a été approuvé par le Conseil municipal le 21 octobre 2020 et a été mis à notre disposition sur le site de la commune.

La Commission de gestion s'est réunie à trois reprises dans le cadre du contrôle et de l'analyse du budget 2021 : les 19, 23, 26 novembre 2020.

Nous avons procédé à l'analyse des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissements, et de la situation globale. Lors de la troisième séance, nous avons invité le Président de la Municipalité, Damien Revaz, et le Responsable des Finances, Léonard Roserens, à répondre à nos questions.

2. QUESTIONS-RÉPONSES - COMPTES DE FONCTIONNEMENT

2.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

011.301.00 p.6 Personnel administratif

Ce poste a diminué à CHF 9'900.- au budget 2021, alors qu'il était de CHF 22'000.- au budget 2020 et CHF 24'183.- aux comptes 2019. Pourquoi cette diminution ?

Cette rubrique concerne les tâches administratives du secrétariat pour la gestion du conseil général.

Le passage de 11 à 7 Conseillers ainsi que la réorganisation des services qui en découle ont nécessité une analyse globale quant à la répartition entre les différents services du temps de travail du personnel administratif.

Il en ressort certains écarts qui peuvent surprendre il est vrai, mais qui sont néanmoins conformes à cette nouvelle organisation.

Le tableau de l'évolution de la masse salariale à charge de la Municipalité en page 4 du fascicule prend tout son sens dans cette phase de réorganisation. Il est, en effet, le seul repère au niveau du coût global de la masse salariale.

029.307.00 p.8 Prestations aux retraités

Quel est le contrat de prévoyance, quelles en sont les conditions et auprès de quelle assurance a-t-il été contracté ?

Notre contrat de prévoyance est géré par Helvetia Assurances. Le contrat arrive prochainement à échéance et le Conseil municipal réfléchit à établir un nouveau plan de prévoyance.

De l'art. 52 de notre règlement du personnel il ressort les points suivants :

- *Le Conseil municipal peut décider de mettre les collaborateurs au bénéfice d'une retraite anticipée. Dans ce cas, une compensation financière est payée jusqu'à l'âge légal AVS aux conditions suivantes :*
 - *La compensation financière est versée au plus tôt trois ans avant l'âge légal de la retraite.*
 - *L'équivalent d'une année de compensation financière est octroyée par tranche de sept ans d'ancienneté.*
 - *La compensation financière à 100% correspond au montant maximal de la rente AVS au moment de la prise de la retraite anticipée.*
 - *La compensation financière est calculée sur le taux moyen des sept dernières années.*

029.331.02 p.8 Amortissement ordinaire machine

De quelle machine s'agit-il ?

Ce compte regroupe principalement les amortissements liés aux investissements informatiques. Son libellé n'est pas parlant et sera changé pour les prochains exercices. Pour 2021, le montant de CHF 100'000.- porté au budget concerne principalement l'investissement du poste 029.503.06 d'un montant de CHF 255'000.- (migration des données) et qui englobe les coûts liés au changement de prestataire informatique.

029.319.00 p.8 Frais divers

Aux budgets 2020 et 2021 le montant de ce poste est de CHF 10'000.-, mais aux comptes 2019, il s'élevait à CHF 140'402.- Quel est le détail de ces frais divers ?

La principale différence entre 2019 et les autres années est le fait que dans les comptes 2019 nous retrouvons les coûts liés à l'étude de la fusion avec Collonges. La part à charge de Collonges a été comptabilisée dans le compte de recette n° 029.439.00.

2.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

113.351.00 p.14 Réseau radiocommunication Polycom

A quoi correspond cette taxe de CHF 1.- par habitant que le Canton perçoit auprès des communes pour l'exploitation du réseau Polycom ? Voir remarque page 10.

Le réseau Polycom regroupe les infrastructures et équipements de radiocommunications de toutes les instances de sécurité et de secours du Canton. Les frais d'exploitation (CHF 1'120'318.67 pour l'année 2019) sont pris en charge à hauteur de 70 % par le canton. Le 30 % restant est réparti entre les communes en fonction de leur population (CHF 1.- par habitant).

160.319.01 p.21 Frais État-Major de crise

Comment expliquer la progression entre les comptes 2019 (CHF 5193.-), le budget 2020 (CHF 11'200.-) et le budget 2021 (CHF 17'500.-). Est-ce lié au covid-19 ? Ou y a-t-il quelque chose de particulier qui est prévu pour 2021 ?

Le budget ordinaire à charge de Saint-Maurice pour 2021 est de l'ordre de CHF 9'800.-, soit en diminution de CHF 1'400.- par rapport à celui de 2020. Par contre, en 2021, une brochure à destination de la population sera éditée. Le coût de cette publication pour notre Municipalité sera de l'ordre de CHF 7'700.-, faisant passer le budget global pour ce poste à CHF 17'500.-.

2.2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

210.301.06 p.24 Maître de natation

Pourquoi cette augmentation entre les budgets 2020 (CHF 26'000.-) et 2021 (CHF 37'200.-)?

Pour ce poste précisément, il s'agit de la nouvelle répartition pour 2021 du temps de travail de la personne en charge de cette activité. Vous pourrez constater une baisse salariale dans le compte « Moniteurs jumelage » n° 350.301.03 ; baisse qui vient compenser l'augmentation du compte n° 210.301.06.

210.312.00 p.24 Eau, énergie, combustible

Aux comptes 2019, ce poste s'élevait à CHF 93'144.- Il passe à CHF 115'000.- au budget 2020, puis à CHF 100'000.- au budget 2021. Pourquoi cette fluctuation ? Est-ce en prévision du nouveau règlement sur la distribution de l'eau ?

Nous constatons une baisse des coûts de l'énergie pour le groupe scolaire et ce, année après année. (2017 CHF 121'000.- / 2018 CHF 117'000.- / 2019 CHF 93'000.-). Nous constatons également que le coût porté au budget 2020 de CHF 115'000.- est surévalué. Les montants investis dans le groupe scolaire durant ces dernières années portent sans doute leurs fruits à ce niveau. N'ayant malgré tout pas le recul suffisant pour estimer l'évolution de ces charges, un montant « prudent » de CHF 100'000.- a été porté au budget 2021.

211.301.03 p.26 Direction (Cycle d'orientation)**211.436.05 p.27 Refacturation frais de Direction**

Entre les budgets 2020 et 2021, ce poste augmente de CHF 173'600.- à CHF 225'700.-
Quelle en est la raison ? A noter que les mêmes chiffres se retrouvent dans le poste
211.436.05, mais en revenus. Il y a donc globalement une augmentation de CHF 50'000.-

*Il y a effectivement une erreur, l'augmentation n'est finalement que de 8'000 francs. Cela n'a
cependant pas d'incidence sur le résultat dès lors qu'il s'agit d'une opération « blanche ».*

2.3 CULTURE, LOISIRS ET CULTE**Question sur les sociétés locales**

Les sociétés locales ont-elles eu des soucis de manque de recettes lors de cette période
marquée par le covid-19 ? Nous pensons par exemple à l'impossibilité d'organiser des lotos
ou des repas de soutien. Un montant a-t-il été prévu dans le budget communal ? Est-ce que
les dépenses de ces mêmes sociétés ont également été revues à la baisse, ou doivent-elles
faire face aux mêmes charges, mais avec des revenus diminués ?

*A ce jour, nous n'avons pas reçu de demande spécifique de la part des sociétés locales.
Nous sommes en revanche conscients que la crise du coronavirus place les sociétés locales
dans une situation financière délicate dès lors qu'elles ne disposent plus des revenus des
manifestations et des lotos. Le Conseil municipal a cependant estimé qu'il était trop tôt pour
juger de la nécessité d'une intervention communale puisque suivant l'évolution de la
pandémie les sociétés locales pourront ou non compenser en partie dans le premier
semestre 2021 le manque à gagner de 2020. Le Conseil municipal analysera bien entendu
cette question.*

303.301.00 p.33 Personnel administratif (Sociétés locales)

Pourquoi le montant de cette rubrique double entre les budgets 2020 (CHF 7'900.-) et 2021
(CHF 15'500.-)? Le personnel administratif des sociétés n'est-il pas bénévole ?

*Le personnel communal est mis de plus en plus à contribution pour tout ce qui concerne la
gestion des salles, leurs locations et la mise à disposition de différentes infrastructures. Dès
lors, la répartition de notre personnel du secrétariat pour ce poste a été revue à la hausse
pour 2021.*

303.314.03 p.33 Entretien Salle communale Mex

Pourquoi aucun montant n'apparaît dans les comptes 2019, et qu'un montant apparaît aux
budgets 2020 et 2021 ? En quoi consiste ce montant ? Est-ce lié à la salle de la Corniche ?

*Il s'agit effectivement de la salle de la Corniche dont aucune charge n'a été imputée dans
l'exercice 2019, contrairement à l'exercice 2020 qui enregistre à ce jour un montant de CHF
372.65 pour ce poste.*

303.365.091 p.34 Manifestations diverses

Étant donné que la plupart des autres manifestations sont détaillées, pouvons-nous sortir et maintenir le détail des dépenses liées à Nuances Pop hors de ce poste ? Il semble que le montant lié à Nuances Pop est plus élevé que les montants liés au conservatoire, à la ludothèque, et autres postes détaillés dans la rubrique 303.365 de cette page.

Il est vrai que pour 2019 la quasi-totalité de ce poste a été consacrée à Nuances Pop (CHF 28'500.-). Nous n'avons malgré tout pas souhaité attribuer un compte fixe pour Nuances Pop, laissant ainsi le choix des manifestations 2021 au prochain Conseil. En revanche, il va sans dire que nous pouvons vous fournir le coût détaillé pour chaque événement.

340.427.00 p.38 Location appartement CSS

Par curiosité, il s'agit d'un appartement de combien de pièces ? Sera-t-il loué à des tiers ?

Appartement de 4,5 pièces utilisé jusqu'au 31 décembre 2020 comme appartement de fonction. Au début de l'année 2021 cet appartement devra être rénové et le CM devra quant à lui se positionner sur son affectation future. Quoi qu'il en soit, l'objectif est de rentabiliser ce bien grâce à une location (bureau, appartement, etc).

340.435.00 p.38 Entrées piscine

Le montant porté au budget 2021 (CHF 175'000.-) n'est-il pas un peu optimiste, compte tenu de la situation de pandémie actuelle ?

Le risque est vraiment de devoir fermer la piscine comme cela est le cas actuellement. Dès que nous ouvrons, nous constatons que les clients viennent ou plutôt reviennent. Notre logique lors de l'établissement de ce budget a été de considérer un retour à la normal progressif pour l'année 2021. Cette logique a été prise en compte pour les entrées piscine il est vrai, mais également pour toutes les charges liées aux manifestations, jumelage, et autres.

350.317.00 p.41 Jumelage Saint-Maurice Val-de-Marne

Un montant de CHF 40'000.- est inscrit au budget 2021. Un événement pourra-t-il avoir lieu en cette période de covid-19 ?

Lors de l'établissement du budget, nous avons bon espoir de pouvoir réaliser tous les événements prévus. A ce jour, force est d'admettre que la rencontre de février est fortement compromise. Par contre, tout est mis en œuvre afin que le jumelage d'été puisse avoir lieu en juin prochain.

2.4 SANTÉ

Pas de questions pour ce chapitre

2.5 PRÉVOYANCE SOCIALE**541.301.00 p.48 Personnel administratif (Garderie et crèche)**

541.301.03 p.48 Personnel éducatif

Le premier poste augmente de CHF 11'100.- à CHF 57'600 entre les budgets 2020 et 2021. Le second poste baisse de CHF 369'600.- à CHF 316'100.- Les deux postes sont-ils liés ? Sinon, comment expliquer leur progression ?

Les deux postes sont en effet liés. Pour une meilleure lisibilité des coûts, la part du salaire de notre Directeur dévolue à son travail administratif a été séparée de la part consacrée à son travail éducatif auprès des enfants.

580.301.05 p.52 Repas à domicile**580.309.01 p.52 Frais de déplacements repas à domicile**

Pourquoi aucun montant n'est inscrit au budget 2021 ? Cette prestation nous semble encore actuelle. A-t-elle été transférée dans un autre compte ?

Cette prestation sera toujours en vigueur en 2021. Une mauvaise répartition comptable des salaires au moment du budget a fait que nous avons laissé ces coûts au niveau de l'administration générale.

2.6 TRAFIC**610.361.00 p.57 Part à l'entretien des routes cantonales**

Étant donné qu'il s'agit de la réfection de la route entre Saint-Augustin et le garage Ecoeur, qu'il s'agit d'un tronçon d'une bonne distance et qu'il suit l'avenue d'Agaune toute neuve, une analyse quant au sous-sol a-t-elle été réalisée ? N'aurions-nous pas avantage de tout faire en même temps afin d'éviter deux gros chantiers à quelques années d'intervalle ? D'un point de vue comptable, cette rubrique est passée directement en charges. Elle n'est pas activée et amortie. Pourquoi ?

Il faut savoir que ces travaux sont décidés par le canton du Valais et communiqués à nos services alors que nos budgets sont quasiment finalisés. Lorsque cela arrive, nous demandons au canton de mettre en stand-by le projet en question, le temps que nous puissions analyser nos infrastructures souterraines. Après analyse – qui arrivera d'ici le début de l'année prochaine pour ce projet – nous confirmons au canton la possibilité de réaliser ces travaux ou lui demandons de les reporter d'une année.

Au niveau comptable, nous n'avons aucune latitude quant au choix de l'imputation, cette dernière nous étant imposée par le Canton. Le Canton nous informe des coûts à prendre en considération au niveau de l'entretien et à imputer sous le compte n° 610.361.00 et des coûts à prendre en considération au niveau de la construction et à imputer sous le compte n° 610.561.00.

621.314.00 p.59 Places de parc - Horodateurs

Que représente ce montant de CHF 20'000.- au budget 2021 ?

Ce montant doit couvrir les abonnements d'entretien des horodateurs ainsi que les réparations éventuelles.

621.380.00 p.59 Contributions places de parc

Comment fonctionnent les contributions de remplacement pour places de parc ? Pouvez-vous nous expliquer comment fonctionne ce fond ?

Si, lors d'une construction le bâtiment ne bénéficie pas du nombre de places voulues par le règlement, le propriétaire doit payer une contribution de CHF 6'000.- par place manquante à la Municipalité. Ce montant est mis dans un fond – compte n° B20.281.621 – qui pourra être utilisé par la Municipalité lors de la création de nouvelles places de parcs publiques.

2.7 PROTECTION ET AMÉNAGEMENT**700.315.02 p.62 Entretien Hydrantes**

Pourquoi le budget de ce poste double-t-il entre 2020 (CHF 7'000) et 2021 (CHF 12'000) ?

A la demande du fontainier communal et compte tenu des entretiens à réaliser sur les hydrantes en 2021, le budget a été adapté et porté à CHF 12'000.- pour l'année prochaine.

700.331.00 p.62 Amortissements ordinaires Service des eaux

Pourquoi le montant de ce poste baisse autant ? La progression n'est pas linéaire, puisqu'il passe de CHF 148'605.- aux comptes 2019, à CHF 142'000.- au budget 2020, puis enfin à CHF 94'000.- au budget 2021.

Dès 2021 nous appliquerons les normes du MCH2 (modèle comptable harmonisé). Le grand changement pour les amortissements consiste à appliquer un taux basé sur la durée de vie des objets et non plus d'appliquer un taux standard de 10 %. Le tableau des amortissements en page 123 vous donne les taux appliqués par objet.

720.318.20 p.66 Transport, ramassage des ordures

Quelles sont les informations et modifications éventuelles au sujet du ramassage des ordures, étant donné que le montant passe de CHF 200'000.- au budget 2020 à un montant de CHF 135'000.- au budget 2021 ?

La diminution du volume des déchets ménagers (conséquence de l'introduction de la taxe au sac et de la mise à disposition de GastroVert) nous a permis de revoir le contrat avec notre transporteur ; contrat qui arrivait à échéance au 31 décembre 2020.

Dès 2021 le nombre de passages sera diminué (passant de 2 à 1 par semaine, exception faite pour les moloks), nous permettant ainsi de réaliser une économie conséquente, tout en maintenant un service de qualité.

720.318.24 p.66 Transport, ramassage de la ferraille

Le transport lié au ramassage de la ferraille a toujours existé ? Pourquoi n'y a-t-il aucun montant en 2019 et 2020 ?

Les années précédentes, les coûts liés au ramassage de la ferraille étaient imputés dans le compte n° 720.318.28 « Transport, ramassage des déchets encombrants ». Nous avons

décidé de faire ressortir cette charge de manière plus détaillée afin de mieux pouvoir suivre son évolution. Le compte dédié aux encombrants diminue en conséquent.

720.380.00 p.67 Attributions financements spéciaux déchets

Que représente ce poste ? Ce compte est-il bénéficiaire de CHF 62'000.- ?

Oui, depuis l'introduction de la taxe au sac, ce service est bénéficiaire. Cela permet d'absorber le découvert au bilan qui se montait encore, à fin 2019, à CHF 276'000.-.

720.436.01 p.67 Recyclage Papier

Selon la remarque de la page 61 « la situation actuelle au niveau du recyclage du papier n'est pas favorable ». C'est un doux euphémisme compte tenu que ce poste passe d'un revenu positif de CHF 3'000.- à un revenu négatif (donc une dépense) de CHF -16'000.- !

Oui, c'est exact. Cependant les frais d'élimination du papier sont nettement moins importants que les frais d'élimination à la satom. Trier le papier est donc non seulement écologique, mais aussi économique pour la commune.

790.331.05 p.73 Amortissement ordinaire PAZ

Que comprend ce poste qui s'élève à CHF 293'000.- au budget 2021, alors qu'il était de CHF 37'000.- au budget 2020 et de CHF 41'010.- dans les comptes 2019 ?

Dès 2021 nous appliquerons les normes du MCH2 (modèle comptable harmonisé). Le grand changement pour les amortissements consiste à appliquer un taux basé sur la durée de vie des objets et non plus d'appliquer un taux standard de 10 %. Le tableau des amortissements en page 123 vous donne les taux appliqués par objet.

2.8 ECONOMIE PUBLIQUE

Pas de questions pour ce chapitre

2.9 FINANCES ET IMPÔTS

942.301.00 p.86 Personnel administratif

Les charges ont doublé entre 2019-2020 (montants de l'ordre de CHF 26'000.-) et le budget 2021 qui présente un montant de CHF 53'100.- Comment justifier cette augmentation ?

Cette augmentation se justifie par l'imputation d'une partie du salaire du nouveau chef infrastructure ainsi que par l'imputation d'un pourcentage du salaire de notre ingénieur de ville.

942.301.02 p.86 Conciergerie

Le montant de cette rubrique a-t-il été surestimé au budget 2020 (CHF 70'700.-), puisqu'au budget 2021 il revient à un montant de CHF 40'800.- comparable au montant porté dans les comptes 2019 de CHF 35'672.- ?

En effet, il y a eu surestimation de ce poste lors de l'établissement du budget 2020.

942.318.03 p.87 Honoraires et litiges en cours

Où en est la procédure concernant le dossier « Immeuble Strumbo » pour lequel un montant de CHF 808'708.- avait été provisionné en 2019 ?

Lors du bouclage des comptes 2019, nous avons provisionné un montant de CHF 800'000.- à charge de la Municipalité afin de clore le dossier « Strumbo ». Nous avons alors de bonnes raisons de penser que nous pourrions clore le dossier par un accord, ce qui n'a malheureusement pas été le cas. Selon les décisions désormais définitives, nous devons verser en 2020 un montant total d'environ CHF 1'350'000.- (soit un montant supplémentaire de Fr. 550'00.- par rapport au montant provisionné) au propriétaire lésé. La Municipalité analyse actuellement les possibilités de se retourner non seulement contre son assurance RC, mais également contre les responsables du sinistre. A noter qu'aucune faute n'a été reprochée à la Commune de Saint-Maurice, sa responsabilité étant engagée par le seul fait qu'elle était propriétaire du terrain sur lequel ont eu lieu les travaux litigieux.

942.423.02 p.88 Location Maison de la Pierre

Pourquoi ce revenu régulier de CHF 48'000.- baisse-t-il au budget 2021 à un montant de CHF 43'000.- ? La montant de la location est-il en baisse ?

Suite au départ d'un locataire, il a été impossible – compte tenu du marché actuel – de relouer l'appartement au prix pratiqué jusqu'à présent. Nous possédons deux appartements identiques dans cet immeuble. Le prix a donc été ajusté sur les deux appartements.

942.423.05 p.88 Location Tuilerie Sud

Nous constatons une baisse significative de la location du bâtiment de la Tuilerie Sud, qui passe de CHF 94'000.- aux comptes 2019 et budget 2020 à CHF 75'000.- au budget 2021, soit une baisse de 20 %. Quelle en est la raison ?

Le service technique de la Municipalité reprend les locaux laissés vides suite au départ du Bureau Rey-Bellet Georges SA. A l'avenir, nous n'encaisserons donc plus de location pour ces locaux.

3. QUESTIONS-RÉPONSES - COMPTES D'INVESTISSEMENTS**Investissements 2021**

Comme les investissements nets s'élèvent à CHF 2'000'000.- et que notre marge d'auto-financement se monte à CHF 1'811'000.- la dette communale va augmenter, selon le budget 2021, de CHF 189'000.- Cette augmentation ne risque-t-elle pas d'être sous-estimée étant donné les frais liés à l'entretien des routes ?

Non, nous pensons au contraire que cette faible différence entre les investissements nets et la marge d'autofinancement devrait nous permettre de boucler les comptes sans augmenter l'endettement. De plus, les frais liés à l'entretien des routes figurent au budget.

Par ailleurs, la participation de la commune aux frais de fonctionnement de la HEP ne cesse d'augmenter, aussi bien qu'elle dépassera la moitié de notre marge d'auto-financement en 2024.

L'affirmation nous semble exagérée selon les informations actuelles. Mais il est vrai que la proportion entre la participation à la HEP et la marge d'autofinancement n'est pas supportable.

Enfin, il faudra aussi prendre en compte la STEP, la nouvelle déchetterie, et les investissements potentiels liés au Collège ainsi qu'à l'école primaire. Tout cela représente-il un danger pour les finances communales ? Des solutions ont-elles déjà été discutées ?

Selon le projet actuel, la nouvelle STEP sera financée par la SA et les partenaires payerons l'amortissement par le biais des taxes. L'exercice ne devrait donc pas amener d'endettement supplémentaire pour la Commune mais une révision des taxes d'épuration. S'agissant du collège, il est clair que la Commune devra soit recourir à une augmentation de son endettement, soit réaliser du patrimoine financier.

Investissements sur les bâtiments scolaires (écoles primaires)

Les investissements sur le bâtiment 1 de l'école primaire sont à présent terminés. Que concerne le reste de l'investissement ? S'agit-il de la réfection de la salle de gym ? Pouvez-vous nous apporter des précisions quant aux travaux concernant le bâtiment 2 ?

En effet, les CHF 465'000.- portés au budget 2021 concernent la réfection de la salle de gymnastique. Il s'agit de la dernière étape du programme d'investissements décidé il y a 6 ans.

029.503.06 p.92 Hôtel de Ville Informatique

113.504.00 p.93 Informatique

Selon la remarque de la page 91, les coûts du compte 029.503.06 sont liés à un changement de prestataire informatique. Comment s'est déroulé le choix du nouveau prestataire ? S'agit-il d'un nouveau fournisseur de logiciel ? Quel est-il et qu'est-ce qui a changé dans le contrat des prestations ? Comment le compte 113.504.00 est-il relié à ce changement ? Serait-il possible de réaliser une économie en faisant appel à un prestataire de Saint-Maurice ?

Après 31 ans de collaboration avec le Groupe TI-Informatique, il a été décidé de remettre en soumission la gestion informatique de la Municipalité. Un appel d'offre public sur invitation a été effectué. En Valais, deux prestataires sont capables d'assumer cette prestation. Le Groupe TI-Informatique et CIGES SA. En finalité le choix s'est porté sur CIGES SA.

Notons que pour toutes les interventions sur des logiciels classiques ou sur du matériel, nous faisons appel à la société Gerber Informatique à St-Maurice. Cela n'est malheureusement pas possible pour les applications dites « métier ».

720.504.00 p.102 Nouvelle déchetterie - Études

Est-ce que l'étude va déboucher sur notre attendue nouvelle déchetterie?

Afin de respecter le délai accordé par le Canton du Valais au 31 décembre 2022 pour la mise en conformité de notre déchetterie, nous nous sommes fixés le planning suivant : Budget 2021 = Etudes / Budget 2022 = Réalisation. A noter que la diminution des charges dans le domaine du ramassage des déchets nous permet d'entrevoir avec sérénité le financement de cette nouvelle infrastructure.

720.507.00 p.102 Mex - Assainissement décharge

Qu'en est-il de l'assainissement de la décharge de Mex, qui n'est plus en fonction ?

L'assainissement consistera à éliminer un maximum de déchets en surface, de recouvrir le terrain avec de la terre végétale, d'arboriser ledit terrain et d'y installer une barrière afin de le sécuriser. A noter qu'il s'agissait d'une décharge de déchets inertes.

720.508.00 p.102 Ecopoints - Amélioration

Quelles sont les améliorations prévues ? Et quelles mesures sont-elles proposées pour lutter contre les incivilités constatées à certains écopoints ?

En 2020 des caméras de surveillance ont été installées à l'Ecopoint de la Step ainsi qu'à l'espace des déchets verts. D'autres caméras seront installées à l'Ecopoint Vers-Pré d'ici la fin 2020. Enfin, une étude auprès d'un bureau spécialisé a été lancée afin de nous aider dans le choix des futurs Ecopoints.

Les améliorations proprement dites débuteront en 2021 et se poursuivront sans nul doute les années suivantes.

840.503.00 p.104 Bâtiment Grottes aux Fées

A quoi correspond le montant de CHF 50'000.- qui apparaît au budget 2021 ?

Montant dédié principalement la réfection extérieure de l'entrée ainsi qu'à celle de la terrasse.

4. QUESTIONS-RÉPONSES - DIVERS

Participation aux frais d'investissement et de fonctionnement de l'enseignement secondaire et tertiaire (p. 23 et 28)

Des frais d'investissement de l'ordre de 45 millions sont-ils prévus ou prévisibles pour le Collège de l'Abbaye ? Le cas échéant, la Commune devra-t-elle participer à raison de 10% de cette dépense, ce qui représenterait un montant de 4.5 millions, soit 2 à 3 fois notre marge d'autofinancement actuelle ? Si tel est le cas, il sera difficile d'assumer ce montant, ceci d'autant plus que la participation aux frais de la HEP s'élève désormais à CHF 805'000.- (cf. compte 213.351.01 à la page 28) et qu'une participation de l'ordre de CHF 930'000.- est prévue en 2024 (cf. remarque de la page 23) ! Le montant de cette participation n'a jamais cessé d'augmenter. Il était de l'ordre de CHF 234'000.- en 2007 et 2008 et de CHF 248'000.- en 2009, alors que notre marge d'autofinancement s'élevait à CHF 2'000'000.- Puis, ce montant était de CHF 730'873.- aux comptes 2019 et de CHF 687'000.- au budget 2020. Ce

sont des montants énormes qui pèsent lourd sur notre budget communal, alors que nos revenus n'ont que très peu changé.

S'agissant de la question de la HEP, nous vous renvoyons à la question suivante.

Pour le collège nous n'avons pas d'information officielle à ce jour quant aux montants en jeu. L'ordre de grandeur de la participation communale est cependant correct selon les informations données oralement mais tout dépendra du résultat du concours d'architecture. Il est évident que la Commune de Saint-Maurice n'a pas les moyens d'assumer à la fois le Collège et la HEP si les conditions actuelles sont maintenues. L'option du Conseil municipal consiste à placer la priorité sur le maintien du collège à Saint-Maurice.

Modification de la loi sur la participation des communes aux établissements du degré tertiaire (p. 119)

Selon les prévisions et priorités 2021-2024 (cf. Page 119), la construction d'un nouveau bâtiment dans le secteur de la gare est envisagée, pour ancrer la présence de la HEP à Saint-Maurice, sous réserve de la modification de la loi sur la participation des communes aux établissements du degré tertiaire. Quelle est la vision du Conseil communal à long terme à ce sujet et dans quels délais pouvons-nous compter sur une décision cantonale, afin de pouvoir nous positionner ? Pouvons-nous demander à nos députés d'intervenir dans ce sens auprès du Canton ?

En concertation avec les villes valaisannes (à travers l'Union des Villes valaisannes), nous avons entrepris de nombreuses interventions sur cette question. Le projet de loi a été mis en consultation. Tant les villes valaisannes que la Fédération des Communes se sont prononcées négativement, estimant qu'il était injuste de faire participer les communes sites aux frais de fonctionnement. Nous attendons maintenant le projet de loi du Conseil d'Etat.

La Commune de Saint-Maurice a clairement indiqué que si le système actuel était maintenu, elle demanderait le départ de la HEP. Nous ne maîtrisons pas l'agenda du Conseil d'Etat si bien que nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le calendrier. Nous pouvons cependant nous attendre à ce que le Grand Conseil se penche sur la question en 2021.

Message du Conseil communal

Il n'y a pas de surprise, nous avons une perte de l'ordre de CHF 500'000.- La marge d'autofinancement est assez constante et saine. Nous pouvons donc garder la même indexation et le même coefficient. La situation est assez constante et favorable.

Évolution de la masse salariale à charge de la Municipalité

Dans le tableau de la page 4, le montant de la masse salariale liée aux commissions diminue de 36%. Cette diminution est-elle liée à la diminution de 11 à 7 conseillers ? Y aura-t-il vraiment 36% de travail en moins ? Qu'est-ce que ce montant (de CHF 90'000.- au budget 2021) contient et pourquoi ?

En quoi consiste la différence de CHF 160'000.- qui arrive en plus dans la masse salariale à charge de la Municipalité concernant le personnel administratif ?

Le personnel administratif a été renforcé durant l'année 2020 afin de soulager les Conseillers en place dès 2021 - leur nombre passant de 11 à 7 - et ainsi assurer certaines tâches qui étaient jusqu'à présent de leur responsabilité. Des améliorations qualitatives avec l'engagement d'un chef infrastructure complètent l'augmentation de la masse salariale du personnel administratif.

La diminution de la rémunération globale du Conseil municipal résulte de la diminution du nombre de conseillers puisque nous avons répondu au postulat en indiquant que nous n'envisagions pas d'augmenter la rémunération des élus.

État des lieux du patrimoine financier

Est-il possible d'obtenir un état des lieux de la valeur vénale du patrimoine financier ? Ou s'agit-il de chiffres que vous ne souhaitez pas communiquer ?

Au niveau du compte B10.121 Actions et parts sociales :

- A fin 2019 la valeur comptable de ce poste était de CHF 3'260'000.-*
- L'ajustement à la valeur boursière est de CHF 4'450'000.-*
- La valeur « vénale » à fin 2019 se situe donc aux alentours de CHF 7'710'000.-*

Au niveau du compte B10.123 Immeubles et Terrains

- A fin 2019 la valeur comptable de ce poste était de CHF 20'680'000.-*
- L'ajustement à la valeur d'expertise (AM+P SA à Martigny) est de CHF 20'390'000.-*
- La valeur « vénale » à fin 2019 se situe donc aux alentours de CHF 41'070'000.-*

En finalité est après retraitement de l'ensemble des postes, nous pouvons dire sans trop de risques que notre fortune comptable actuelle au bilan de CHF 11'000'000.- ne représente que le tiers de notre fortune réelle qui elle, est supérieur à CHF 30'000'000.-.

STEP

Quelles sont les perspectives au sujet de la STEP pour ces prochaines années ? Quel est le fruit des discussions en cours ?

Les discussions en cours nous amènent à avancer avec le projet Futurostep de Monthey pour l'horizon 2026. Il n'y a cependant aucune décision prise à ce jour et la situation sanitaire a malheureusement contraint les communes à reporter à 2021 deux rencontres importantes.

Il faut noter également que la Commune de Saint-Maurice doit impérativement diminuer l'afflux d'eaux claires à la STEP pour éviter de devoir payer des frais de fonctionnement trop importants à l'avenir.

5. MESSAGE DE LA COMMISSION DE GESTION

Le dernier budget de cette législature fait apparaître plus clairement les contours des finances communales de la prochaine, voire des deux prochaines législatures. Des choix devront être effectués, notamment au niveau du maintien de la HEP sur le territoire de St-

Maurice, afin de pouvoir maintenir une marge d'autofinancement convenable, soit environ 2mio annuellement, et un endettement modéré, c'est-à-dire au niveau actuel.

Pour rappel, une marge d'autofinancement égale ou supérieure à 8% des recettes permet en général d'effectuer les investissements nécessaires au remplacement, à la rénovation et à la création des infrastructures sans augmenter l'endettement.

L'autre défi de la prochaine législature sera de trouver les bonnes solutions et le bon équilibre concernant les investissements qui seront nécessaires aux services auto-financés, notamment à l'évacuation des eaux usées et au tri des déchets. En effet, les taxes étant liées au niveau de coûts de ces services, le risque est de générer une augmentation substantielle de ces taxes. A contrario, il ne faudrait pas que les prestations de ces services soient en dessous de ce qui peut être attendu par la population.

Concernant le dossier de l'immeuble « Strumbo », la COGEST ne souhaite ni émettre de jugement à l'encontre du conseil communal de l'époque ni remuer le couteau dans la plaie du conseil actuel, mais il faut quand même relever qu'un entrepreneur irresponsable qui n'a pas assumé son erreur a privé notre collectivité publique d'un montant de presque 1.4 million, soit environ 80% de la marge d'autofinancement annuelle.

Il ressort de l'inventaire des actifs du patrimoine financier qu'il existe un « bas de laine » pouvant être utilisé pour le financement des investissements futurs. Les actifs ayant été estimés à leur valeur vénale, il sera donc plus aisé de faire des choix quant à la possibilité de se départir ou de garder certains actifs financiers.

Pour conclure, la COGEST tient à remercier Damien Revaz, président de la municipalité, ainsi que Léonard Roserens, responsables des finances, pour leur disponibilité et pour avoir fourni les outils nécessaires à l'établissement des neufs rapports de cette législature. Il sied surtout de relever leur gestion impeccable des finances communales, leurs analyses pertinentes et leur pro-activité.

6. RECOMMANDATION POUR LE VOTE

La Commission de gestion recommande au Conseil général, à l'unanimité de ses 9 membres présents, d'adopter le budget 2021 tel que présenté par le Conseil communal et d'accepter que le coefficient et l'indexation restent inchangés, respectivement à 1.25 et à 160%.

Saint-Maurice, le 2 décembre 2020,

Le Président :
Dominique Robyr



Le Rapporteur :
Jan Schönbächler

